

## Recommandations aux auteurs pour notes de synthèse

Les articles soumis pour publication dans le Bulletin de Santé Publique de Côte d'Ivoire (BSP-CI) sont transmis à des relecteurs pour révision. Ces derniers font leurs observations sur les différents articles reçus. Par la suite, le comité de gestion du BSP-CI envoie toutes les observations des relecteurs aux auteurs pour prise en compte. Le processus de publication dure au maximum 3 mois.

- 1.0 : Critères de publication**
- 2.0 : Notes de synthèse**
- 3.0 : Liste de contrôle et formats de soumission des auteurs**
- 4.0 : Politique d'approbation**
- 5.0 : Directives pour la correction des erreurs**

### 1.0. Critères de publication

#### 1.1-Pertinence

Le Bulletin de Santé Publique de Côte d'Ivoire (BSP-CI) publie de façon trimestrielle, des articles issus des enquêtes sur les épidémies et les interventions entreprises pour détecter, prévenir et répondre aux problèmes de santé publique dans le pays. Les articles publiés répondent au besoin d'information de toutes les parties prenantes, acteurs de santé publique, au niveau du district, du pays et du monde entier (décideurs, cliniciens, chercheurs, enseignants, étudiants, médias etc.).

#### 1.2-Originalité

Les articles ne doivent pas contenir d'informations ou de directives/recommandations déjà publiées. Les données d'enquêtes, de systèmes de surveillance ou d'études doivent être les plus récentes possible. Les rapports sur les enquêtes en cours ou terminées récemment sont prioritaires pour la publication.

**NB :** les données relatives aux épidémies ne doivent pas remonter à plus de dix (10) mois au moment de la soumission, les données de surveillance ne doivent pas remonter à plus de dix (10) ans et les autres données ne doivent pas remonter à plus de trois (03) ans (*par exemple, pour une publication en 2022, les données doivent être de 2019 à 2022*).

#### 1.3-Qualité

Les articles sont rédigés à partir de données analysées à l'aide de méthodes scientifiques reconnues. Ces données doivent permettre de traiter de manière adéquate le sujet de santé publique abordé.

#### 1.4-Clarté

Les articles doivent être concis et utiliser un langage

accessible et adapté au public local et international. Il doit éviter autant que possible les acronymes et les sigles. (<https://www.plainlanguage.gov/media/FederalPLGuidelines.pdf>)

### 2.0. Notes de synthèse

Les notes de synthèse sont destinées à annoncer de nouvelles politiques ou recommandations officielles (par exemple, du ministère en charge de la santé). Ces rapports peuvent être considérés comme plus brefs, le nombre de mots maximum à la soumission est de 1400 mots. Jusqu'à trois (03) tableaux, figures ou encadrés peuvent être inclus.

**CONSEILS :** Les articles du BSP-CI se caractérisent par leur simplicité. Ces articles ont pour but de résumer l'analyse et les recommandations, et non de fournir tous les détails. La règle stricte des dix (10) références a pour but de limiter la portée de l'article. Un bon test de simplicité est de savoir si, en une (01) phrase ou deux (02), vous pouvez dire à un lecteur occasionnel de quoi parle le rapport et ce qu'il faut faire.

#### 2.1-Titre : en français et en anglais

#### 2.2-Auteurs

Tous les auteurs doivent assumer la responsabilité de la version publiée de l'article. Ils doivent être en mesure de défendre leur contribution de manière indépendante. Collectivement, les auteurs doivent être en mesure de défendre la conception, l'exécution et les conclusions du rapport. Les rôles des auteurs et contributeurs sont conformes aux recommandations de l'International Committee of Medical Journal Editors (<https://www.icmje.org/recommendations/browse/roles-and-responsibilities/defining-the-role-of-authors-and-contributors.html>)

**La liste des auteurs suit le titre en français et en anglais.** Le nom et les initiales des prénoms doivent être utilisés. L'affiliation organisationnelle sera mentionnée à la suite et les coordonnées de l'auteur correspondant fournies, comme dans l'exemple ci-dessous :

Determinants of contraceptive use in Abidjan (Côte d'Ivoire)

Coulibaly M<sup>1,2</sup>, Kouamé J<sup>1,2</sup>, Kadjo F<sup>2,3</sup>, Koumi-Mélédje MD<sup>1</sup>, Hounsa A<sup>2</sup>, Sackou-Kouakou J<sup>1,2</sup>, Aké O<sup>1,4</sup>

1-Institut National de Santé Publique (INSP), Abidjan  
2-Département de Santé Publique, Hydrologie et Toxicologie, UFR Sciences Pharmaceutiques et

Biologiques, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan  
3- Institut National d'Hygiène Publique (INHP), Abidjan  
4- Département de Santé Publique et Informatique, UFR Sciences Médicales, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.

Auteur correspondant : Coulibaly Madikiny - email :xxx@xxx.xxx – Tél :00(xxx)xxxxxxxxx

### 2.3-Résumé

Un résumé en français et anglais suivi de mots clés doit être fourni. Chaque résumé est limité à 150-200 mots. Il doit contenir les éléments suivants :

**Introduction** : orientant le lecteur vers le sujet et le plaçant dans son contexte

**Méthodes** : exposant la raison d'être de la politique ou de la stratégie de santé publique

**Résultats** : mentionnant les parties les plus importantes de la politique ou des recommandations

**Conclusion** : énonçant les conclusions et les implications pour la santé publique de la nouvelle politique ou des recommandations.

**Message de santé publique** : message à retenir par le lecteur.

### 2.4-Introduction

La note de synthèse doit inclure un paragraphe introductif qui résume les informations de base relatives à la politique ou à la recommandation et qui peut aider le lecteur à comprendre le contexte et la nécessité de la politique ou de la recommandation et donner l'objectif.

### 2.5-Méthodes

Cette section est un résumé concis (1 ou 2 paragraphes) des méthodes utilisées pour réaliser l'analyse. Elle comprend les sources de données, le mode de recueil, les définitions de cas ou les critères de sélection des participants, la période d'étude, les types de spécimens prélevés et les tests effectués (par exemple, sérologie, culture ou toxicologie), ainsi que les méthodes statistiques utilisées. Elle comprend également les considérations éthiques (l'approbation d'un comité d'éthique, l'assentiment et le consentement éclairés, la permission d'accéder aux données pour les articles basés sur des données secondaires telles que les données de surveillance, etc...).

### 2.6-Résultats

Cette section met en évidence et de façon concise les principaux résultats. Il peut s'agir, par exemple, de résultats descriptifs (temps, lieu, personne), de tendances et de taux de maladies, de traitements et de leurs résultats. Les rapports de cas et les séries doivent inclure des détails sur l'exposition, les signes et les symptômes, le diagnostic initial, les résultats de

laboratoire et radiologiques, le traitement, l'évolution clinique. En général, les données mises en évidence dans le texte sont également présentées dans un tableau ou une figure. Les taux de réponse aux enquêtes doivent être précisés.

### 2.7-Justification et preuves

La note de synthèse doit fournir un examen concis de la justification de la politique ou de la recommandation et un examen descriptif des preuves scientifiques utilisées pour l'établir. Elle doit également expliquer en quoi la politique ou la recommandation s'ajoute ou diffère des politiques ou recommandations pertinentes établies précédemment.

La politique ou la recommandation doit indiquer clairement sa date d'effet, à qui et dans quelles circonstances elle s'applique.

### 2.8-Discussion ou commentaires

La note de synthèse doit commenter l'impact probable de la nouvelle politique ou recommandation et les plans d'évaluation de la politique ou de la recommandation.

### 2.9-Remerciement

La note de synthèse doit fournir un examen concis de la justification de la politique ou de la recommandation et un examen descriptif des preuves scientifiques utilisées pour l'établir. Elle doit également expliquer en quoi la politique ou la recommandation s'ajoute ou diffère des politiques ou recommandations pertinentes établies précédemment.

La politique ou la recommandation doit indiquer clairement sa date d'effet, à qui et dans quelles circonstances elle s'applique.

### 2.10-Références

Elles sont limitées à dix (10). Suivre le style de Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals ([http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform\\_requirements.html](http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html)).

Dans le texte, placer uniquement le numéro de référence entre parenthèses « (1) ». Numéroter les références dans le texte par ordre d'apparition, puis les énumérer par ordre numérique à la fin du rapport.

## 3.0 : Formats de soumission

### 3.1-Le Texte

Ouvrir un nouveau document Microsoft Word pour créer votre texte. Ne pas utiliser un document Word précédemment créé comme base (c'est-à-dire comme modèle) pour l'article. Tous les articles précédents ont un codage sous-jacent (souvent inamovible) qui interfère avec le traitement par le BSP-CI. L'utilisation d'un document antérieur rendra l'article inutilisable. La longueur maximale des articles varie selon le type de rapport et n'inclut pas le titre, le nom de l'auteur, les notes de bas de page, les références et les remerciements. Le texte doit être justifié et respecter les indications suivantes :

- Police : Arial
- Taille : 12 (10 pour les légendes de photo, figures, tableaux, notes de bas de page...)

- Espace entre les lignes : 1,5
- Mettre les titres en gras.

### 3.2- Les tableaux, figures et illustrations

Les tableaux doivent être créés à l'aide de la fonction tableau de Word ou d'Excel puis intégrés dans le texte. Les tableaux ne doivent pas comporter de tabulations ou d'espaces supplémentaires dans les cellules. Les figures doivent être créées dans Adobe Illustrator ou PowerPoint ou Excel ou, dans le cas des cartes, dans des fichiers au format vectoriel (tels que .ai, .eps et .wmf), puis intégrées dans le texte. Les figures doivent avoir des légendes et être intégrées dans le texte. Pour des besoins d'illustration, il est demandé aux auteurs de fournir dans la mesure du possible, des photos. Ces photos doivent être de bonne qualité, c'est-à-dire :

- avoir une résolution minimale de 72 dpi soit 72 pixels x 72 pixels
  - être suffisamment éclairée
  - ne pas être floue
  - mettre en évidence le sujet ou l'objet de l'article
- L'auteur doit être le propriétaire de la photo. Si ce n'est pas le cas, il doit indiquer le nom des auteurs de photo. Prière d'envoyer séparément les photos et de les nommer.

### 3.3-Notes de bas de page

Pour les notes de bas de page, ne pas soumettre avec la fonction de notes de fin de MS Word engagée. Utilisez les symboles de note de bas de page suivants dans l'ordre d'apparition : \*, †, §, ¶, \*\*, ††, §§, ¶¶, etc... Mettre tous les symboles en exposant, sauf le symbole \* est originellement en exposant.

### 3.4-Soumission

Les articles sont soumis à l'équipe de rédaction par mail à [info@bsp.inspci.org](mailto:info@bsp.inspci.org) avec copie au rédacteur en chef, Professeur SACKOU-KOUAKOU Julie, à [juliekouakou77@gmail.com](mailto:juliekouakou77@gmail.com).

Chaque soumission d'article doit être accompagnée :

- d'une lettre au rédacteur en chef comprenant
- une présentation brève de l'article (10 lignes maximum)
- la désignation de l'auteur principal, des co-auteurs éventuels ainsi que de l'auteur correspondant
- un mot attestant que les co-auteurs éventuels ont validé l'article tel que soumis ainsi que le choix de la revue
- la suggestion de la rubrique pouvant accueillir l'article, sachant que cette décision appartiendra à la rédaction.

### 4.0 : Politique d'approbation

Le BSP-CI ne publie que les articles qui ont été approuvés conformément aux procédures d'approbation du Comité de gestion et du Conseil consultatif. Avant de soumettre des articles au BSP-CI pour publication, les contributeurs doivent s'assurer que ceux-ci ont reçu l'autorisation des entités impliquées, notamment :

- Les directions et programmes du ministère en

charge de la santé

- Les directions régionales, districts sanitaires et établissements de santé impliqués dans l'enquête ou l'analyse
- Toute entité nommée dans l'article ou qui a un intérêt programmatique ou réglementaire dans les questions mentionnées
- Les organisations du secteur privé, les agences internationales de santé et les autres organisations et ministères dans lesquels un contributeur nommé est employé, conformément aux politiques d'autorisation de cette organisation, de cette agence ou de ce ministère.

### 5.0 : Directives pour la correction des erreurs

a) Les corrections des erreurs préservent l'intégrité de la littérature scientifique et de santé publique. Elles protègent également la réputation des auteurs du BSP-CI, en démontrant l'engagement à assurer une science exacte dans ce bulletin trimestriel. Les demandes de publication d'errata doivent être envoyées au Directeur de publication délégué, Professeur YAVO William, [yavowilliam@yahoo.fr](mailto:yavowilliam@yahoo.fr) avec copie au rédacteur en chef, Professeur SACKOU-KOUAKOU Julie, [juliekouakou77@gmail.com](mailto:juliekouakou77@gmail.com) et au coordonnateur technique, Emmanuel DABO, [emmanueldabophd@gmail.com](mailto:emmanueldabophd@gmail.com) Un Erratum sera publié dès que possible après la notification de l'erreur.

b) Erreurs généralisées dans le texte, les figures ou les tableaux. Si des erreurs omniprésentes sont portées à l'attention des auteurs ou du rédacteur en chef du BSP-CI, elles seront corrigées de manière transparente. Après avoir examiné la nature et la source des erreurs pour chaque cas, le BSP-CI évaluera l'article en collaboration avec le Conseil Consultatif. Dans les cas d'erreurs involontaires et généralisées, le rédacteur en chef du BSP-CI déterminera la méthode appropriée pour corriger l'article en fonction des directives actuelles en matière de publication scientifique. Les voies les plus probables pour corriger les erreurs d'inadvertance et omniprésentes sont les suivantes :

- Pour les articles comportant des erreurs omniprésentes mais dont les corrections ne modifient pas les conclusions ou l'interprétation de l'article, le Comité de gestion du BSP-CI corrigera la publication par le mécanisme de « correction et republication »
- Pour les articles comportant des erreurs généralisées qui modifient l'interprétation ou les conclusions une fois corrigés, le Comité de gestion du BSP-CI corrigera la publication par le mécanisme de « rétractation ». En collaboration avec les auteurs, le Comité de gestion du BSP-CI déterminera s'il est approprié de republier également l'article au moment de la rétractation. Le Comité de gestion du BSP-CI suivra les directives

de la National Library of Medicine pour assurer la transparence et la clarté pour les lecteurs.

et le coordonnateur technique, Emmanuel DABO, à [emmanueldabophd@gmail.com](mailto:emmanueldabophd@gmail.com) le plus tôt possible.

**REMARQUE** : Si des erreurs généralisées sont identifiées, contacter le Directeur de publication délégué, Professeur YAVO William, [yavowilliam@yahoo.fr](mailto:yavowilliam@yahoo.fr), le rédacteur en chef, Professeur SACKOU-KOUAKOU Julie, [juliekouakou77@gmail.com](mailto:juliekouakou77@gmail.com),